RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 12505
Numéro SIREN : 523 010 460
Nom ou dénomination : IPS

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2017 sous le numéro de dépôt 86501

1708668101

DATE DEPOT : 2017-08-22

NUMERO DE DEPOT : 2017R086501

N° GESTION : 2010B12505

N° SIREN : 523010460

DENOMINATION : IPS

ADRESSE : 25 Place de la Madeleine 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2017/04/14

TYPE D'ACTE : ACTE

NATURE D'ACTE : NR

AA 14/04/17

10 B 12505

(CNR + Non opposition)
à désignation
Commissaire à
la fusion

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
22 AOUT 2017
Sous le N° :
2083501

IPS

Société par actions simplifiée au capital de 194 000 €
Siège social : 25, place de la Madeleine - 75008
523 010 460 RCS Paris

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 14 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept,
Le quatorze avril,
Au siège social

Les soussignés :

1. La société A SET, Société par actions simplifiée au capital de 390 000 €, ayant son siège social 206, boulevard de la République à SAINT CLOUD, 92210, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 017 245 RCS Nanterre, représentée par Monsieur Arnaud ROBIN, son Président,
2. Monsieur Arnaud Robin,
3. Madame Josette ROBIN,

seuls associés de la Société IPS, Société par actions simplifiée au capital de 194 000 euros, dont le siège social est situé 25, place de la Madeleine à PARIS, 75008, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 523 010 460 RCS PARIS,

conformément aux dispositions statutaires, ayant pris connaissance de toute l'information nécessaire, et notamment les documents suivants :

- Rapport du Président ;
- Statuts de la société ;

ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes relatives à:

- Projet de fusion par voie d'absorption de la société IPS par la société A SET : décision de ne pas faire désigner un Commissaire à la Fusion, et désignation d'un Commissaire aux Apports
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et connaissance prise des principales modalités de la fusion projetée, approuve le principe de la fusion par voie d'absorption de **IPS** par la société **A SET.**

En conséquence, l'assemblée générale confère tous pouvoirs à Arnaud ROBIN en sa qualité de Président de la société, à l'effet d'établir et de signer le traité de fusion de la société avec la société A SET et de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des associés qui sera appelée à approuver la fusion.